

15 décembre 2005 Motion CEATE - Aides financières pour les parcs d'importance nationale

Lors de notre session d'été, nous avons adopté une révision partielle de la LPN concernant les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux. Il a été souligné à cette occasion, entre autres, et à bien d'autres occasions aussi d'ailleurs, l'importance de dégager les fonds nécessaires pour mettre en œuvre cette nouvelle politique en matière de parcs.

Nous avons entendu à ce moment-là que l'argent nécessaire pouvait être trouvé au sein de l'OFEFP. La somme nécessaire a été évaluée à 10 millions de francs environ. Le financement des parcs est une priorité. Les parcs permettront de financer des projets de protection en partenariat entre les collectivités publiques et les organisations privées. Ils auront certainement une influence positive sur la protection de la nature dans les régions rurales ou de montagnes, où ils seront aménagés.

Néanmoins, on ne peut oublier l'importance de la protection de la nature en général et il ne faudrait pas qu'en dehors des parcs, la nature soit préteritée. Le maintien de la biodiversité est toujours difficile en Suisse, en particulier en plaine, où les constructions progressent, les routes morcellent le territoire et empêchent les échanges génétiques et les zones sauvages sont souvent réduites à la portion congrue. Les listes rouges des espèces en voie de disparition s'allongent irrémédiablement.

J'appuie donc la motion de notre commission qui demande que le Conseil fédéral précise dans son message comment la protection de la nature pourra continuer à être garantie dans les cantons, avec l'aide de la Confédération, et comment il entend assurer la mise en place des parcs d'importance nationale.